



---

## Communiqué de presse

### Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, le 22 janvier 2013: accréditation spéciale pour la couverture de l'événement au Bundestag allemand

---

À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, les représentants d'organes constitutionnels français et allemands se retrouveront à Berlin le 22 janvier 2013. Dans la matinée, les bureaux du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale, élargis aux présidents des groupes parlementaires, se réuniront dans le bâtiment du Reichstag ; les deux présidents des Assemblées, MM. Norbert Lammert et Claude Bartolone, donneront ensuite une conférence de presse conjointe, à 11 heures (bâtiment du Reichstag, étage de la présidence, salle 2 M 001).

À partir de 14 h 15, les députés des deux Assemblées se réuniront dans la salle des séances plénières, en présence du Président fédéral, M. Joachim Gauck, des deux gouvernements, de la Chancelière fédérale, Mme Angela Merkel, et du Président de la République, M. François Hollande, de représentants du Bundesrat et du Sénat français, ainsi que du président du Parlement européen, M. Martin Schulz. Après les allocutions du Président de la République et de la Chancelière fédérale, un débat d'environ une heure est prévu, qui s'achèvera par l'adoption d'une déclaration commune.

Les autres points du programme auront lieu à la chancellerie fédérale, au Bundesrat ainsi qu'à la Philharmonie de Berlin. Pour la couverture de ces autres points, veuillez vous adresser à l'Office de presse fédéral (Bundespresseamt : <https://cvd.bundesregierung.de/Content/DE/Pressemitteilungen/BPA/2013/01/2013-01-07-50-jahre-elysee-vertrag.html>).

#### ACCREDITATION SPÉCIALE POUR LE BUNDESTAG

Pour la couverture des cérémonies qui auront lieu dans le bâtiment du Reichstag, des badges spéciaux seront distribués à tous les représentants de la presse écrite, de la radio et de la télévision. **Seuls ces badges spéciaux permettront l'accès au bâtiment du Reichstag le 22 janvier 2013, de 6 heures du matin, jusqu'à 2 heures après la fin de la manifestation.** L'accréditation ordinaire auprès du Bundestag, les cartes de presse pour la législature et l'accréditation délivrée par l'Office de presse fédéral pour le 22 janvier ne seront pas valables ce jour-là dans l'enceinte du Bundestag !

Le badge spécial permet l'accès au bâtiment du Reichstag, notamment au couloir ouest, et à la conférence de presse des deux présidents d'Assemblées, à l'étage des groupes parlementaires et aux salles de presse situées à l'étage des visiteurs. Le badge est délivré au nom de celui/celle qui

---

le porte.

En outre, un nombre limité de **badges spéciaux** supplémentaires **pour la tribune de la presse** seront délivrés aux journalistes (places assises) et photographes. **Chaque média** peut obtenir en principe **une seule place à la tribune**. Veuillez noter que seules les caméras de télévision du Pool TV (ARD-Hauptstadtstudio) et de la télévision parlementaire seront admises à la tribune de la presse. Pour obtenir les enregistrements TV/ les images en direct, adressez-vous directement à ces opérateurs.

Nous soulignons expressément le fait que, compte tenu de la place disponible, toutes les demandes d'accréditation ne pourront probablement pas être satisfaites. Vous serez informé en temps utile pour savoir si votre demande d'accréditation peut être prise en considération ou non.

### **ATTENTION !**

**L'inscription pour l'obtention des badges spéciaux commence dès à présent et se clôturera le 14 janvier 2013 (minuit) ; elle se fait exclusivement au moyen du formulaire de demande que vous trouvez sur le site web du Bundestag, à la page:**

[http://www.bundestag.de/presse/akkreditierung/akk\\_elysee\\_fr.pdf](http://www.bundestag.de/presse/akkreditierung/akk_elysee_fr.pdf)

Veuillez remplir le formulaire à l'ordinateur ou en lettres capitales et joindre, comme preuve de votre activité de journaliste, une copie de votre carte de presse ou une attestation de votre rédaction. Renvoyez ces documents au numéro de fax : +49 30 227 30202 ou par courriel à l'adresse [elysee.presse@bundestag.de](mailto:elysee.presse@bundestag.de). Seules les demandes entièrement remplies, accompagnées des attestations requises, pourront être traitées.

Veuillez noter que l'envoi de la demande n'implique pas l'obtention automatique d'une accréditation ! Les confirmations et les refus d'accréditation ne seront envoyés qu'après le traitement de toutes les demandes.

Pour des raisons d'égalité et d'équité de traitement, les inscriptions qui nous parviendraient au-delà de la date limite indiquée ci-dessus ou à d'autres adresses ne pourront pas être prises en considération.

### **DISTRIBUTION DES BADGES :**

Les badges spéciaux seront distribués **à partir du vendredi 18 janvier, de 8 heures à 16 heures, à l'adresse Wilhelmstr. 65**, salle E 39. Les accréditations doivent être retirées personnellement. Le bureau d'accréditation est ouvert le lundi 21 janvier, de 8 à 18 heures, et le mardi 22 janvier, à partir de 8 heures.

Veuillez noter que la **carte d'identité ou un passeport** sont également obligatoires pour accéder au bâtiment du Reichstag.

Pour toute question concernant la procédure d'inscription, le déroulement de la cérémonie, etc., nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone +49 30 227 31801.